

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 novembre 2019 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Vicky Cloutier – district #3
 Patrick Beauchamp – district #4
 Barbara Legault – district #5
 Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 8 et 24 octobre 2019
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2019

ADMINISTRATION

- 4.- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 5.- État financier comparatif de l'exercice financier 2019/adoption
- 6.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 482-01-19 amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes
- 7.- Règlements 404-02, 408-03, 432-08, 450-11, 452-12, 475-17 et 465-16/ financement par billets – 1 845 000 \$/acceptation de l'offre
- 8.- Règlements 404-02, 408-03, 432-08, 450-11, 452-12, 475-17 et 465-16/ concordance et courte échéance pour un emprunt par billets – 1 845 000 \$/ réalisation le 19 novembre 2019
- 9.- Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2020/adoption
- 10.- Terminaison d'emploi/employé #110/autorisation de signature
- 11.- Opération Nez Rouge/contribution financière

LOISIRS

- 12.- Les Chevaliers de Colomb/paniers de Noël/contribution financière
- 13.- Les Chevaliers de Colomb/guignolée/barrages routiers/autorisation
- 14.- CalumAide/dépouillement d'arbre de Noël/contribution financière

VOIRIE

- 15.- Union des municipalités du Québec (UMQ)/achat de chlorure utilisé comme abat-poussière/mandat
- 16.- Travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/honoraires professionnels/surveillance de bureau/ autorisation de paiement
- 17.- Travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/décompte progressif #6/autorisation de paiement
- 18.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement

- 19.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx)/décompte progressif #2/autorisation de paiement
- 20.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue/contrat pour l'acquisition de palplanches/adoption
- 21.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue/contrat pour des services en ingénierie/Adoption
- 22.- Entente relative à l'achat d'une remorque plate-forme conjointement avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/autorisation de signature

HYGIÈNE DU MILIEU

- 23.- Dépôt des formulaires de l'usage de l'eau potable 2018
- 24.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2020/adoption
- 25.- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes/cahier des prévisions budgétaires pour l'année financière 2020/adoption

SÉCURITÉ

- 26.- Adoption/règlement 380-58-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 27.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./droit de passage – piste cyclable/autorisation

- 28.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 29.- Communication de la mairesse
- 30.- Communication des conseillers
- 31.- Période de questions
- 32.- Levée de la séance

19-11-178 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-179 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 24 OCTOBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE les procès-verbaux des 8 et 24 octobre 2019 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2019

19-11-180 Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 octobre 2019 au montant de 134 306,12 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 octobre 2019 au montant de 798 386,16 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-181 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE prendre acte du dépôt au 12 novembre 2019, des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants : Sonia Fontaine, Serge Bédard, Robert Kennedy, Vicky Cloutier, Patrick Beauchamp, Barbara Legault et Tony Victor, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-182 ÉTAT FINANCIER COMPARATIF DE L'EXERCICE FINANCIER 2019/ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 49 et 90 du Code Municipal du Québec, un état comparatif est déposé au Conseil, et ce, lors d'une séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance au cours de laquelle le budget est adopté. Cet état compare les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent ainsi que les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance et analysé ce rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'état financier comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2019, daté du 31 octobre 2019, soit adopté tel que présenté. L'état des revenus et dépenses est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 482-01-19
AMENDANT LE RÈGLEMENT 482-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES
ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE
ALLOCATION DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

19-11-183

Un avis de motion est donné par le conseiller Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.

Le conseiller dépose le projet de règlement amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.

19-11-184

RÈGLEMENTS 404-02, 408-03, 432-08, 450-11, 452-12, 475-17 ET 465-16/
FINANCEMENT PAR BILLETS – 1 845 000 \$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 novembre 2019, au montant de 1 845 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

150 400 \$	2,15000 %	2020
154 900 \$	2,20000 %	2021
159 700 \$	2,25000 %	2022
164 900 \$	2,30000 %	2023
1 215 100 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,79600 Coût réel : 2,67780 %

2.- BANQUE ROYALE DU CANADA

150 400 \$	2,70000 %	2020
154 900 \$	2,70000 %	2021
159 700 \$	2,70000 %	2022
164 900 \$	2,70000 %	2023
1 215 100 \$	2,70000 %	2024

Prix :100,00000 Coût réel : 2,70000 %

3.- CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

150 400 \$	2,75000 %	2020
154 900 \$	2,75000 %	2021
159 700 \$	2,75000 %	2022
164 900 \$	2,75000 %	2023
1 215 100 \$	2,75000 %	2024

Prix :100,00000 Coût réel :2,75000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2019 au montant de 1 845 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 404-02, 408-03, 432-08, 450-11, 452-12, 475-17 et 465-16. Ces billets sont émis au prix de 98,79600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-185

RÈGLEMENTS 404-02, 408-03, 432-08, 450-11, 452-12, 475-17 ET 465-16/CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS – 1 845 000 \$/RÉALISATION LE 19 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter, par billets, pour un montant total de 1 845 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlement 404-02	50 100 \$
Règlement 408-03	48 700 \$
Règlement 432-08	394 400 \$
Règlement 450-11	344 200 \$
Règlement 452-12	602 400 \$
Règlement 475-17	212 000 \$
Règlement 465-16	193 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros 432-08, 450-11 et 465-16, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	150 400 \$
2021	154 900 \$
2022	159 700 \$
2023	164 900 \$
2024	169 700 \$ (à payer en 2024)
2024	1 045 400 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 432-18, 450-11 et 465-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-186

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le 2^e mardi de chaque mois et qui débiteront à 19h :

- | | |
|--------------|---------------|
| ▪ 14 janvier | ▪ 14 juillet |
| ▪ 11 février | ▪ 11 août |
| ▪ 10 mars | ▪ 8 septembre |
| ▪ 14 avril | ▪ 13 octobre |
| ▪ 12 mai | ▪ 10 novembre |
| ▪ 9 juin | ▪ 8 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERMINAISON D'EMPLOI/EMPLOYÉ #110/AUTORISATION DE SIGNATURE

19-11-187

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale relativement à l'employé portant le numéro 110;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ENTÉRINER, en date du 28 octobre 2019, la fin d'emploi de l'employé portant le numéro 110;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente confidentielle de terminaison d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-188

OPÉRATION NEZ ROUGE/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'UN montant de 50 \$ soit octroyé à l'organisme Opération Nez rouge Laval-Basses Laurentides, lequel représente un appui financier à leur campagne de financement pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-189

LES CHEVALIERS DE COLOMB/PANIERS DE NOËL/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'UN montant de 750 \$ soit octroyé à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-190

LES CHEVALIERS DE COLOMB/GUIGNOLÉE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, à faire des barrages routiers le 16 novembre 2019, dans le cadre d'une levée de fonds pour la guignolée 2019.

Les emplacements des barrages sont les suivants :

- Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- 13^e Avenue;
- 48^e Avenue;
- 59^e Avenue (au niveau de la piste cyclable).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-191 CALUMAIDE/DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme CalumAide, dans le cadre de leur dépouillement d'arbre de Noël, qui consiste à offrir des cadeaux aux enfants de Pointe-Calumet. L'événement aura lieu au Centre communautaire Albert-Cousineau, et ce, le dimanche 15 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-192 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)/ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE/MANDAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière, pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ*, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure, en solution liquide, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-193

TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E
RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/
SURVEILLANCE DE BUREAU/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 388,04 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance de bureau, dans le cadre des travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E
RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #6/AUTO-
RISATION DE PAIEMENT

19-11-194

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 46 656,42 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction inc., lequel représente le décompte progressif #6, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-195

TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE II) – (15^E
AVENUE ET BOUL. PROULX)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SUR-
VEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 9 106,02 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-196

TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE II) – (15^E
AVENUE ET BOUL. PROULX)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/AUTORISA-
TION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 689,09 \$ (taxes incluses), à la firme Constructions Anor (1992) Inc., lequel représente le décompte progressif #2, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES
ENTRE LA 13^E ET LA 18^E AVENUE ET DE LA 25^E AVENUE/CONTRAT
POUR L'ACQUISITION DE PALPLANCHES/ADOPTION

19-11-197

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a obtenu le 11 octobre dernier, en application de l'article 938.1 du *Code municipal du Québec*, l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de conclure un contrat de gré à gré, pour l'acquisition des palplanches requises pour les travaux de confortement et de rehaussement des digues, et ce, entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir un devis technique à deux (2) fournisseurs spécialisés dans les palplanches;

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer ces travaux avant la prochaine crue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ENTÉRINER le contrat octroyé à NUCOR Skyline pour l'achat de palplanches, et ce, selon le bon de commande #1955 émis le 16 octobre 2019, pour un montant de 517 799,04 \$ (taxes exclues).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-198

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES
ENTRE LA 13^E ET LA 18^E AVENUE ET DE LA 25^E AVENUE/CONTRAT
POUR DES SERVICES EN INGÉNIERIE/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a obtenu le 11 octobre dernier, en application de l'article 938.1 du *Code municipal du Québec*, l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de conclure un contrat de gré à gré, pour des services en ingénierie, pour la réalisation des travaux de confortement et de rehaussement des digues, et ce, entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue;

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer ces travaux avant la prochaine crue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ENTÉRINER le contrat octroyé à WSP Canada Inc., pour des services en ingénierie, et ce, selon le bon de commande #1953 émis le 15 octobre 2019, pour un montant de 277 732 \$ (taxes exclues).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE À L'ACHAT D'UNE REMORQUE PLATE-FORME
CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC
/AUTORISATION DE SIGNATURE

19-11-199

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente relative à l'achat d'une remorque plate-forme conjointement avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-200

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2018

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

DE prendre acte du dépôt au 12 novembre 2019, des formulaires de l'usage de l'eau potable 2018, tels qu'approuvés;

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-201

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2020/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au montant de 997 001 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 20 335 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-202

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES/
CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2020/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet adopte le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes, au montant de 274 312,90 \$, ainsi que la quote-part annuelle de la Municipalité au montant de 12 626,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-58-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

19-11-203

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, il y a eu avis de motion et présentation du projet de règlement 380-58-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le règlement 380-58-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-58-19

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 380-97, en y ajoutant des panneaux d'arrêt à l'annexe « A ».

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 octobre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT:

ARTICLE 1 : L'annexe « A » du règlement numéro 380-97 est modifié en ajoutant un panneau d'arrêt, comme suit :

- sur le boulevard de la Chapelle, du côté nord, au coin de la 22^e Avenue;
- sur le boulevard de la Chapelle, du côté sud, au coin de la 22^e Avenue;
- sur la 53^e Avenue, du côté ouest, au sud du Croissant Beaudin.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale

19-11-204

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1^{ère} Avenue jusqu'à la 60^e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33, et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

19-11-205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'À 19h32, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale